

Documents à fournir pour un nouveau projet

Avant de pouvoir soutenir un projet, la fondation doit avoir les moyens de le juger. Pour cela, il est nécessaire de lui amener la liste de document suivant lors de la soumission d'un nouveau projet :

- Identité du porteur du projet
- Analyse de la conformité avec le but de la fondation et le développement durable
- Le budget du projet
- Un business model
 - Mode de financement
 - Public cible
 - But du projet
 - Échéances éventuelles
 - Autres partenaires éventuels
 - Les différentes parties prenantes
 - Le périmètre d'action
 - Une analyse SWOT
- Les caractéristiques techniques du projet
 - Avez-vous déjà des études de réalisabilités ?
 - Avez-vous déjà une analyse légale ?
 - Tout autres documents nous permettant de comprendre et d'évaluer votre projet
- La plus-value de l'IFWE
 - Pourquoi faites-vous appel à notre Fondation
 - Quelles sont vos attentes ?

Ces documents seront gardés de manière confidentielle par la fondation. Tout projet omettant un des documents mentionnés ci-dessus doit en justifier les motifs.

La fondation utilisera ensuite une grille d'évaluation (la boussole bernoise) afin de décider si le projet répond à ses attentes en termes de développement durable.

La fondation se réserve le droit de refuser un projet.

Les porteurs de projet doivent s'engager à chercher des fonds pour leur projet en plus de ceux fournis ou recherchés par les membres du Conseil de fondation.